

# SYNTHÈSE

## FEUILLE DE ROUTE 3R DES EMBALLAGES PLASTIQUE À USAGE UNIQUE

Le secteur chocolat/confiserie est un secteur d'excellence française, générateur d'emploi, avec des produits aussi bien consommés en France qu'à l'étranger (grande part d'exportation). Des produits mêlant traditions et innovations sont ainsi proposés. Ce secteur se distingue aussi par la saisonnalité de ses ventes, rythmées par plusieurs temps forts dans l'année (Pâques, Halloween, fin d'année dont Noël). À cette occasion ce sont des produits et des emballages spécifiques qui sont mis en marché. L'attractivité des produits est ainsi clé pour le secteur (visibilité en magasin, produit à offrir).

La loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) fixe des objectifs nationaux de recyclage, réduction et réemploi (3R) des emballages plastiques à usage unique (EPUU) à l'horizon 2040. La stratégie 3R identifie des potentiels pour chacun des secteurs. La feuille de route 3R documente ces potentiels, identifie les solutions 3R et celles retenues par le secteur, ainsi que les investissements associés pour contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux ainsi que les investissements associés.

À noter que la fédération l'Alliance 7 soutient l'élaboration de 3 feuilles de route pour 7 des 9 syndicats qu'elle représente : chocolat/confiserie, apéritifs à croquer/biscuits/gâteaux/produits de panifications et café/thé. Du fait de sa grande diversité de produits, le secteur de la nutrition spécialisée est étudiée en transverse de ces 3 Feuilles de route.

Cette feuille de route sectorielle est un élément clé pour le secteur qui a souhaité se mobiliser collectivement pour une trajectoire durable conjuguant économie et écologie à travers différents chantiers prioritaires. Le secteur suivra la mise en place de ces chantiers prioritaires à travers une gouvernance dédiée.

### → RECYCLAGE :

53% des emballages en plastique disposent d'une filière de recyclage opérationnelle et 32% des emballages plastiques sont en attente du développement de filières de recyclage opérationnelles à horizon 2025 ( PP souple, PS). Les 15% restant doivent faire l'objet de travaux pour atteindre l'objectif de recyclage de 2025 et le secteur priorise les orientations collectives suivantes :

- **Tendre vers une généralisation des sachets mono-matériaux base polyoléfine** (PE/PP souple dont OPP)
- **Tendre vers 100% d'emballages détectables en centre de tri** selon les guidelines CITEO/COTREP à mai 2023.

### → RÉDUCTION :

- **Généraliser les bonnes pratiques** : réduction des épaisseurs des sachets, réduction du vide dans les sachets en sortie de ligne
- **Développer de la R&D en coordination avec toute la chaîne de valeur pour tester de nouveaux matériaux** (sachet, enveloppage individuel et emballage de regroupement en base papier) et de **nouveaux modes de consommation** (vente à l'unité).

### → RÉEMPLOI :

- Déployer la **recharge** pour des produits tels que le chocolat en poudre dès 2025,
- Mener des pilotes sur le vrac dès 2025 pour un déploiement à l'échelle à horizon 2030
- Étudier le **réemploi par l'industriel** pour un déploiement à horizon 2040.

**La concrétisation de ces orientations prises pourra se faire si et seulement si les fournisseurs d'emballages, les distributeurs et les consommateurs sont impliqués.**

*Les acteurs de la filière chocolat/confiserie partagent une réelle volonté d'engager leur transition environnementale des emballages. Néanmoins, la diversité des acteurs et leur dimension internationale ne facilite pas toujours la prise de décision. Pour ces entreprises, les sites de production étant répartis à travers l'Europe, adapter l'emballage à la réglementation française implique des investissements et des changements de parcs machines pour l'intégralité des marchés adressés. Le surcoût de certaines solutions pourrait ainsi poser des questions de compétitivité des produits.*

*Des incohérences réglementaires entre les textes français et européens ont aussi été observées (réincorporation de matière recyclée et fin des emballages plastiques à usage unique ou encore les réglementations sanitaires drastiques faisant face à l'injonction de réincorporer de la matière recyclée).*

## 1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Les secteurs chocolat et confiserie sont deux secteurs très semblables. Les typologies d'emballages utilisées sont similaires, répondant toutefois à des besoins barrières propres à chaque produit. Avec la loi AGECE, ces secteurs se sont déjà mobilisés, ensemble, pour répondre aux enjeux de réduction, réemploi et recyclage. À titre illustratif, nous pouvons citer les travaux menés au sein d'Alliance 7 autour des sachets mono-matériaux en PE (projet 8P-PE).

L'emballage est un sujet clé pour ces secteurs. Outre les fonctionnalités usuelles des emballages, ils sont aussi des éléments différenciant de choix entre les différentes marques. En effet, ces secteurs proposent des produits plaisirs dont les ventes sont rythmées par plusieurs temps forts dans l'année (Noël, Pâques, Halloween). L'emballage participe ainsi à l'attractivité de ces produits qui ont la particularité d'être offerts. Les emballages du secteur chocolat / confiserie se distinguent aussi par leur format. Les industriels développent des portions individuelles adaptées pour une consommation raisonnable. La recyclabilité de ces emballages est d'ailleurs au cœur de nombreuses réflexions. La filière fait face à un défi de taille. Bien que les acteurs travaillent à l'éco-conception de ces emballages, ces derniers sont mal collectés (volatilité, consommation nomade) mais aussi non captés en centre de tri et donc non recyclés. Il existe là une dissonance entre les objectifs de recyclabilité effective et nutrition/santé.

En plus des objectifs de recyclabilité : tendre vers 100% des emballages plastiques à usage unique en 2025, la loi AGECE vise la réduction de 20% de ceux-ci dont 10% par le réemploi, et leur disparition en 2040. Ainsi, afin d'établir une trajectoire permettant d'atteindre les objectifs de recyclage, réduction et réemploi (3R) fixés par la loi AGECE, l'Alliance 7 et ses syndicats ont commandité une feuille de route pour les nombreux secteurs qu'elle représente, dont les secteurs chocolat et confiserie.

## 2. MÉTHODOLOGIE

Les acteurs du secteur chocolat/confiserie ont choisi (RE)SET, un cabinet de conseil en transition économique et environnementale, pour animer leur feuille de route.

Un comité de pilotage (COPIL) de haut niveau, impliquant des entreprises représentatives du secteur a été mis en place pour suivre les travaux et prendre des décisions. Les conseils d'administration ont été consultés pour valider les orientations collectives retenues par le COPIL. Des entretiens ciblés avec les équipes des

entreprises adhérentes ont été réalisés ainsi qu'avec les parties prenantes de la chaîne de valeur (fournisseurs, machinistes, distributeurs, innovants...).

L'élaboration de la feuille de route a commencé par une caractérisation inédite du gisement des emballages plastiques du secteur à partir d'une large collecte de données auprès des adhérents et par un benchmark des solutions existantes et à venir sur chacun des R. Chaque solution a été évaluée en termes de maturité, disponibilité, enjeux d'opérationnalisation et de potentiels de réduction plastique.

Le comité de pilotage (COPIL) s'est réuni à cinq reprises et des orientations collectives ont été sélectionnées – via un processus de décisions en entonnoir : présentation à plat de l'ensemble des solutions existantes, enquêtes anonymes sur les solutions à prioriser par le collectif, restitution des enquêtes pendant les COPIL, rédaction des orientations collectives en COPIL - par les adhérents afin de contribuer aux objectifs 3R nationaux à l'horizon 2025, 2030 et 2040. Les investissements à réaliser pour actionner les orientations collectives retenues ont été évalués. Les solutions écartées par le collectif pourront néanmoins être actionnées individuellement par les entreprises qui le souhaitent. Le COPIL a abouti sur l'élaboration d'un plan d'actions et d'une gouvernance dédiée pour la mise en œuvre des orientations collectives de la feuille de route.

### Définition

*Les produits et emballages associés de la nutrition spécialisée (aliments de l'enfance, DADFMS, produits sans gluten, minceur et pour sportifs) ont été répartis à travers les 3 feuilles de route menées par Alliance 7. Les poudres à diluer conditionnées sans atmosphère modifiée ont été intégrées au périmètre du secteur chocolat & confiserie car ils présentent de fortes similarités au cacao en poudre. Cependant, la réglementation spécifique et les fortes contraintes sanitaires qui s'appliquent à ces produits induisent un besoin d'adaptation des mesures applicables aux emballages.*

*D'après la Stratégie 3R issue de la Loi AGECE, les **emballages plastiques à usage unique (EPUU)** sont des emballages conçus entièrement ou partiellement à partir de plastique pétrosourcé ou biosourcé. Ces EPUU concernent donc 3 types d'emballages : les emballages primaires en contact direct avec le produit, les emballages secondaires permettant de regrouper les emballages primaires pour former une unité de vente, et enfin les emballages industriels et commerciaux qui permettent de transporter les emballages primaires et secondaires.*

Les règles du droit de la concurrence ont été respectées à toutes les étapes de l'élaboration de la feuille de route et ont été rappelées en introduction de chaque COPIL. Toutes les données individuelles ont été anonymisées et

agrégées. Toute entreprise intéressée à ces travaux pouvait y participer. Toutes les entreprises pourront avoir accès à ces travaux. Les entreprises du secteur restent libres d'aller plus loin que les orientations collectives qui ont été prises dans cette feuille de route.

### 3. PRINCIPAUX RESULTATS DE L'ETUDE

En ce qui concerne l'état des lieux du gisement, établi grâce aux données des adhérents, le secteur chocolat/confiserie génère **13 537 tonnes<sup>1</sup> d'emballages plastiques ménagers** (gisement d'emballages industriels et commerciaux collecté non représentatif).

Parmi ces 13 537 tonnes, on retrouve de nombreuses typologies d'emballages et de composants d'emballage : couvercles, pots, boîtes, enveloppages individuels, sachets, blisters, éléments de calage, etc. Il est d'ailleurs intéressant d'observer que plus de 85% des unités d'emballages sont des emballages souples (enveloppe individuel, sachet, blister). Ces emballages sont aussi ceux qui présentent les plus grands défis 3R: matériaux pour la recyclabilité mais aussi pour la réduction (les besoins barrières des produits ne permettent pas toujours de réduire la quantité de plastique) et enfin un défi pour le réemploi (emballages flexibles peu appropriés au réemploi). Ainsi, de nombreuses solutions 3R ont été proposées pour répondre à ces différents enjeux.

Parmi 34 solutions 3R étudiées issues d'un benchmark exhaustif, 15 orientations ont été retenues par les acteurs du secteur pour contribuer à la stratégie 3R des EPUU.

Pour le recyclage, 2 solutions seront déployées à horizon 2025, sachant qu'à date 15 % des EPUU du secteur ne disposent pas et ne disposeront pas d'une filière de recyclage opérationnelle à 2025.

- **Tendre vers une généralisation des sachets mono-matériaux base polyoléfine (PE / PP souple dont OPP).** Déjà initié pour de nombreux industriels, il s'agit aujourd'hui de lever les derniers freins pour apporter les propriétés barrières adaptées aux produits du secteur tout en restant recyclable. Aujourd'hui, seul le recyclage mécanique du PE souple est une réalité en Fr. Bien qu'une nouvelle filière de recyclage opérationnelle du PP souple ait été annoncée pour l'horizon 2025.

- **Tendre vers 100% d'emballages détectables en centre de tri selon les guidelines CITEO /COTREP à mai 2023.** Certains emballages, notamment les emballages saisonniers, ne sont aujourd'hui pas détectables de par leur teinte métallisée.

En ce qui concerne les pistes de réduction, de nombreuses initiatives ont pu être recensées. Aujourd'hui, le secteur souhaite généraliser les bonnes pratiques et développer de nouveaux matériaux / nouveaux modes de consommation. Ainsi, ce sont 8 pistes de réduction qui ont été retenues :

- **Réduire l'épaisseur des sachets\* plastiques pour tendre vers les bonnes pratiques du secteur à 2025 (\*sachet à iso-fonctionnalité).** Cette solution implique une collaboration étroite avec les fournisseurs et machinistes. Le potentiel de réduction de cette solution est de 0,5%.
- **Tendre vers un maximum de 30% de vide\* dans les sachets à 2030 (\*vide en sortie de ligne).** Le vide, aussi appelé espace de tête est indispensable au conditionnement. La réduction est ainsi limitée. Les bonnes pratiques pour le mesurer devront être définies collectivement.
- **Mener des pilotes en partenariat avec les distributeurs à horizon 2025 en vue d'un déploiement de la vente à l'unité en 2030.** Cette solution permet de supprimer les emballages de regroupement. Le potentiel de réduction de cette solution est d'au moins 2,8%.
- **Tendre vers 100% des lots réalisés sans sachet plastique à horizon 2030.** Le secteur du chocolat présente la particularité de la vente en lot. Plusieurs solutions permettent de répondre à cet objectif : sticker, bandeau papier, sachet papier. Le potentiel de réduction par substitution de cette solution est de 4,2%.
- **Initier des travaux de R&D communs pour substituer les sachets plastiques par des emballages en papier ou autre matériau alternatif à 2025.** Cette solution implique de la R&D et l'interaction de toute la chaîne de valeur : fournisseur, machiniste, distributeur. La substitution des sachets complexes vers des sachets base papier représente un potentiel de réduction de 5,6%.
- **Mener des tests pour substituer les petits emballages par un papier enduit à la cire végétale ou autre alternative à 2025.** Cette solution implique là encore un travail concerté avec toute la chaîne de valeur. Le

<sup>1</sup> Tonnage représentant plus de 77% du CA du secteur chocolat et 68% du secteur confiserie.



potentiel de réduction par substitution de cette solution est de 13,1%.

- **Augmenter la contenance des emballages à destination des professionnels à 2030.** Ce levier est à décliner selon les clients et les produits commercialisés. Le potentiel de réduction de cette solution est <1%.
- **Généraliser l'utilisation de films de palettisation préétirés\* à 2025.** (\*sur les machines compatibles). Films de faible épaisseur tout en conservant une résistance mécanique identique.

Concernant le réemploi, à nouveau des initiatives individuelles ont pu être observées mais un passage à l'échelle reste difficile. Les différents modes de réemploi ont été étudiés et souhaitent être explorés par le secteur. Ils pourront se décliner à différentes échéances de temps selon leur complexité de mise en œuvre.

Tout d'abord la **recharge**:

- **Substituer une partie des boîtes de chocolat en poudre pour de la recharge à 2025.** À noter qu'une recharge est considérée comme telle si elle ne peut être utilisée seule. La recharge devra également être recyclable (polyoléfine ou papier). Le potentiel de réduction de cette solution est de 8,3% si 75% des boîtes sont remplacées par des recharges plastiques.
- **Développer la recharge à destination des professionnels à 2030.** Solution à décliner selon les produits, les contenances vendues, les durées de conservation, la fréquence d'achat, etc. Le potentiel de réduction de cette solution est de 1,2%.

Le **vrac**, une solution à horizon 2030 à développer incontestablement avec les distributeurs et à accompagner de campagnes de communication auprès des consommateurs.

- **Basé sur les travaux « En avant vrac »\*, mise en place du vrac de produits secs (pilotes en 2025 pour développement à plus grande échelle à 2030).** Le potentiel de réduction de cette solution peut atteindre jusqu'à 12,8%.

\*Travaux menés par PERIFEM, ILEC et le Pacte national emballages plastiques, visant à harmoniser les systèmes de distribution entre les différents distributeurs.

- **Lancer des études de R&D pour développer le vrac des produits pâteux et poudreux via un système de distribution homogène.** Le potentiel de réduction de cette solution peut atteindre jusqu'à 22,8%.

Enfin, le **réemploi par l'industriel** à horizon 2040 avec ici une concertation indispensable avec les distributeurs mais aussi les autres secteurs de l'agroalimentaire pour un modèle opérationnel et à l'échelle.

#### 4. SUITES ENVISAGEABLES ET LIMITES

Malgré les contraintes intrinsèques aux emballages du secteur chocolat/confiserie : sécurité sanitaire, conservation, attractivité, etc, les acteurs du secteur rassemblés au sein de l'Alliance 7 et ses syndicats, ont réussi à définir de multiples orientations collectives.

La réalisation de ces objectifs implique le lancement rapide de projets pour obtenir des résultats dès 2025/2030. La gouvernance attenante à ces projets s'organise afin d'assurer un accompagnement dans le temps du déploiement des solutions retenues.

Trois freins demeurent et pourraient ralentir cette démarche vertueuse à moyen et long terme, dont les leviers d'action se situent au-delà du périmètre d'action d'Alliance 7 et de ses syndicats.

D'une part, **l'absence d'harmonisation des réglementations françaises et européennes.** En effet, en l'état, la loi française prévoit de tendre vers la fin des EPUU à l'horizon 2040. Parallèlement, le projet de règlement emballages européen prévoit des objectifs ambitieux de réincorporation de matière recyclée notamment pour les emballages en plastique en contact avec les aliments à horizon 2030 et 2040. Or, les emballages en plastique composés de plastique recyclé sont considérés à date comme des EPUU. Dès lors, si les acteurs du secteur chocolat confiserie veulent prendre les devants et investir dans la réincorporation de matière recyclée, des discussions doivent être menées avec les pouvoirs publics pour prendre en compte le taux de réincorporation de matière recyclée dans la définition des EPUU et pour leur permettre de respecter simultanément les lois françaises et européennes.

D'autre part, avec le développement du recyclage chimique (notamment pour les emballages souples, très utilisés dans ce secteur), **l'accès à la matière recyclée** pourrait devenir un défi de taille. Les rendements étant relativement faibles, la matière recyclée sera de qualité mais disponible en faible quantité. De nombreux secteurs pourraient alors venir s'approvisionner, faisant ainsi grimper les prix au risque de rendre inaccessible la matière.

Enfin, le **geste citoyen** est clé pour optimiser le taux de collecte, donc permettre à la filière d'optimiser la fin de vie de ses emballages. En parallèle des efforts fournis par le secteur, il s'agit donc de continuer la sensibilisation systémique des citoyens au tri afin d'augmenter les quantités de plastique collectées.